

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 4 avril 2025	N° 2025-135

Convocation du 28 mars 2025

Aujourd'hui vendredi 4 avril 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOULET
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Christophe DUPRAT
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET
M. Fabien ROBERT à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Michel LABARDIN à partir de 17h30

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 4 avril 2025	Délibération
	ADG Action Climatique et Transition Energétique	N° 2025-135

Attribution des subventions 2025 - Pôle Action Climatique et Transition Energétique - Décision - Autorisation

Madame Claudine BICHET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 2022/539 du 30 septembre 2022, Bordeaux Métropole a adopté son Plan climat qui vise à faire de la métropole un territoire résilient, bas carbone et à énergie positive.

Construit sur 3 axes, le plan d'action comprend un volet dédié à l'accompagnement des acteurs du territoire : habitants, associations, communes, entreprises... Cette mobilisation des acteurs est une condition de réussite pour atteindre les objectifs métropolitains en matière de transition énergétique et écologique.

A ce titre, le tissu associatif est un acteur incontournable, riche d'expertises autant que de potentiels. Les associations sont le relais des enjeux du climat auprès de leurs adhérents, tout en étant porteuses de dispositifs d'accompagnement au changement.

C'est dans cet objectif que Bordeaux Métropole entend maintenir sa collaboration avec les associations, et ainsi créer une synergie dans la mise en œuvre des actions du Plan climat et des feuilles de route thématiques (Contrat local de santé, rénovation énergétique de l'habitat, développement des énergies renouvelables ...).

A cet effet, Bordeaux Métropole apporte son soutien financier à l'animation du territoire en attribuant une subvention aux associations décrites ci-après.

1 - Présentation des associations :

DARWIN CLIMAX : Festival Climax

Depuis 2015, Darwin organise chaque année en septembre sur son site quai des Queyries à Bordeaux, le festival Climax qui propose des conférences, des débats sur le changement climatique et la préservation des ressources naturelles. Cet événement s'inscrit pleinement dans les engagements « climat énergie » métropolitains affichés dans le Plan Climat.

Action 2025 : Organisation du festival Climax à Darwin, du 10 au 14 septembre 2025.
Thème : Alerte démocratique ! « Agir pour une démocratie vivante à l'ère de l'anthropocène ».

Montant de la subvention attribuée : 28 500 Euros

E-GRAINE NOUVELLE AQUITAINE : aide au fonctionnement

Cette subvention d'aide au fonctionnement permet de soutenir les actions de coopération et d'éducation en faveur d'un territoire résilient, solidaire et responsable. L'association implique les citoyens sur le territoire par la participation aux politiques publiques : transition écologique et démocratie participative. Leurs actions nous incitent à comprendre que nous sommes tous et toutes des citoyens du monde et que notre mode de vie local a un impact sur des enjeux environnementaux et sociaux globaux. Tous ces projets participent à la pédagogie du Plan Climat Air Energie du Territoire Métropolitain.

Action 2025 : aide au fonctionnement du projet associatif.

Montant de la subvention attribuée : 7000 Euros

GRAINE NOUVELLE-AQUITAINE : mise en œuvre des soutiens « Juniors du Développement durable »

Il s'agit d'un soutien à une association qui fédère des associations d'éducation à l'environnement et à la transition écologique de la Nouvelle-Aquitaine, afin de soutenir le déploiement du dispositif métropolitain des Juniors du Développement Durable (JDD). Cette association anime le vaste réseau des structures/associations (environ quarante) qui interviennent dans les écoles du territoire métropolitain et auprès des équipes du péri et de l'extra-scolaire sur les diverses thématiques de la transition écologique.

Action 2025 : Organiser et animer un programme d'interventions (animations, sensibilisations, formations, ...) auprès de tous les acteurs œuvrant dans le cadre du dispositif JDD, et plus particulièrement les associations, les acteurs du péri et extra-scolaire.

Montant de la subvention attribuée : 52 500 Euros

Suite à la délibération n° 2024/549 du conseil métropolitain du 6 décembre 2024, un acompte provisionnel d'un montant de 39 375 € a déjà été payé (75% de la subvention accordée).

PEP 33 : mise en œuvre des soutiens « Juniors du Développement Durable »

L'association des PEP 33, via cette subvention, rémunère les intervenants associatifs (spécialistes de l'éducation à la transition écologique) qui assurent des interventions auprès des établissements scolaires, en accord avec les équipes de la Direction Départementale de l'Education Nationale et de Bordeaux Métropole en charge du dispositif.

Actions 2025 :

Projet 1 - Rémunération des actions de sensibilisation, de projets, d'ateliers lors des journées de valorisation des Juniors du Développement Durable ou encore dans le cadre de semaines événementielles métropolitaines (le Mois du Numérique Responsable par exemple), ce qui permet de toucher chaque année entre 5 000 et 10 000 élèves.

Projet 2 - Aide au fonctionnement pour le financement des moyens humains qui assurent la charge administrative, financière et comptable du dispositif des Juniors du Développement Durable (règlement des actions réalisées par les structures intervenantes auprès des écoles ou dans le cadre des journées de valorisation). L'association assure ainsi une charge complexe, indispensable au bon fonctionnement du dispositif.

Suite à la délibération n°2024/549 du conseil métropolitain du 6 décembre 2024, des acomptes provisionnels ont déjà été payés (75% de la subvention accordée), soit par projet :

Montant de la subvention attribuée

Projet 1 : 132 900 Euros

Projet 2 : 14 000 Euros

Projet 1 : 99 675 €

Projet 2 : 10 500 €

Un reliquat financier datant de 2016 et figurant au bilan de l'association depuis cette date, d'un montant de 12 045, 56 euros, pourra être mobilisé durant l'année scolaire 2025-2026 pour des actions mentionnées en annexe 1 du programme d'action figurant dans la convention afférente.

LES P'TITS DEBROUILLARDS NOUVELLE AQUITAINE SUD :

L'association œuvre pour la culture scientifique et technique autour des enjeux de transition écologique. Le projet associatif consiste à aborder différentes catégories de savoirs en favorisant la transdisciplinarité : sciences, environnement, société. L'association développe des actions auprès de multiples publics : scolaires, familles, adultes, professionnels. En 2025, l'association s'engage auprès du programme national de l'année française de l'océan.

Action 2025 : Le projet "mon lopin de mer" vise à connecter les élèves de cycle 3 avec des scientifiques spécialistes de l'océan, par des rencontres permettant de tisser un lien affectif entre les jeunes et l'océan et de favoriser l'émergence d'une nouvelle génération de citoyens.

Montant de la subvention attribuée : 3000 Euros

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est

votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU l'article L.5215-19 du code général des collectivités territoriales,

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des associations des aides accordées par les personnes publiques,

VU la délibération de Bordeaux Métropole n°2021/343 du 9 juillet 2021 fixant la stratégie métropolitaine de développement des énergies renouvelables,

VU la délibération n° 2022/539 du conseil métropolitain du 30 septembre 2022 adoptant le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),

VU la délibération 2024/632 du conseil métropolitain du 6 décembre 2024 approuvant définitivement le PCAET 2022-2028.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE Les partenariats avec le secteur associatif sont plus que jamais nécessaires et indispensables, pour l'atteinte des objectifs ambitieux fixés dans le plan climat métropolitain en particulier les objectifs de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, de maîtrise de l'énergie et de sensibilisation des habitants.

CONSIDERANT QUE Les montants globaux annuels attribués aux associations sus mentionnées sont supérieurs à 23 000€, toutes subventions confondues octroyées par les différents services instructeurs de Bordeaux Métropole.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer aux associations citées ci-dessus les sommes indiquées au regard de chacune d'elles et d'autoriser les PEP 33 à utiliser le reliquat de subventions.

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente à signer les conventions de partenariats à venir et les éventuels avenants ou tous les actes nécessaires à leur bonne exécution.

Article 3 : les dépenses relatives au règlement de ces subventions sont imputées au budget principal de l'exercice 2025, chapitre 65 article 65748 et article 65742.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 4 avril 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,